PROVINCE DE LUXEMBOURG

-

**Commune de MUSSON**

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE : **PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE L’AZOTE**

PROCÉDURE D’ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES (CODE DE L’ENVIRONNEMENT – LIVRE IER)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que dans le cadre de la Directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, le Programme de gestion durable de l’azote a été mise à jour et est soumis à une enquête publique sur l’entité, à la demande du Gouvernement wallon :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date d’affichage  | Date d’ouverture de l’enquête  | Lieu, date et heure de clôture de l’enquête  | Personne de contact  |
| 08/08/2022 | 16/08/2022 | 30/09/2022 | Administration communale1, Place de l’Abbé Goffinet6750 MUSSON |

Le dossier peut être consulté à partir de la date d’ouverture jusqu’à la date de clôture de l’enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 9h à 11h à l’adresse reprise ci-dessus

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur Internet via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-pgda>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l’avance auprès de Carlo UGHI 063/380856.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l’agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites au moyen du formulaire électronique disponible en ligne sur <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-pgda>. A défaut, il peut les adresser à l’administration communale ou encore à l’administration régionale à l’adresse suivante :

|  |
| --- |
| **Programme de gestion durable de l’azote** |
| Via courriel : enquetepublique.pgda@spw.wallonie.be ou par courrier au Service public de WallonieAgriculture, Ressources naturelles et EnvironnementDépartement de l’Environnement et de l’Eau, Enquête publique PGDAAvenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES |

Musson, le 08/08/2022.

Par le Collège,

La Directrice générale La Bourgmestre

C. ROSKAM (s) S. GUILLAUME (s)

A l’initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique
du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement,
D.53, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. A la suite de l’enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.